



**Paroisse
Sainte-Trinité**

400, rue Raymond, Gatineau (Québec) J8P 5H4 • Téléphone : 819-663-4240 • Télécopieur : 819-663-0071

GUIDE DU CAMP DE JOUR

ÉTÉ 2018





Paroisse Sainte-Trinité

INTRODUCTION

OBJECTIF :

Ce guide est conçu pour informer les parents ou tuteur des divers services, des critères d'admissibilité, des obligations des parents et des enfants durant les trois semaines du camp de jour. De plus, il permettra aux organisateurs de bien encadrer les enfants durant les activités journalières.

Ce camp s'appuie sur des valeurs chrétiennes et se déroule en paroisse ou à l'extérieur. Il permettra aux enfants de la paroisse Sainte-Trinité ou d'ailleurs de vivre une expérience positive d'intégration à la vie sociale, de participer à des activités, d'interagir avec d'autres personnes. Il offre aussi la possibilité aux enfants de prendre des responsabilités à l'intérieur des diverses activités.

SUJETS ABORDÉS

- Inscription
- Horaire
- Frais
- Activités
- Services non offert
- Repas et collations
- Code vestimentaire & Sac à dos
- Santé et blessure
- Les animateurs
- Coordonnatrice
- Responsabilité des parents ou du tuteur

INSCRIPTION

- Toutes les inscriptions doit se fait sur le site Web de la paroisse Sainte-Trinité à l'adresse suivante : WWW.stetrinite.ca dans le menu « formulaire » sous le thème « Inscription camp de jour »
- L'inscription de vos enfants sur place (en personne) pourras se faire le 14 juin au secrétariat de l'église St-René Goupil, stationnement du côté de la rue O'brien
- Pour de plus amples informations concernant l'inscription vous pouvez communiquer avec Marie Line Simard, coordonnatrice des activités de la pastorale au numéro suivant : 819-663 4240 poste 104
- Vous pouvez inscrire votre enfant pour une semaine et un maximum de 3 semaines. Consultez le tableau horaire ci-dessous.
- Une journée d'inscription est aussi prévue pour les personnes n'ayant pas internet.

HORAIRE

Heure du camp de jour : 9h30 à 15h30

JOURNÉE D'INSCRIPTION :

le 14 juin de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30, au secrétariat de la paroisse Saint-Trinité

Semaine 1

Date ; 16 au 20 juillet

Jours ; lundi au vendredi

Heure arrivée ; 8h30

Heure de départ ; 16h00

Semaine 2

Date ; 23 au 27 juillet

Jours ; lundi au vendredi

Heure arrivée ; 8h30

Heure de départ ; 16h00

Semaine 3

Date ; 30 juillet au 3 août

Jours ; lundi au vendredi

Heure arrivée ; 8h30

Heure de départ ; 16h00

À L'ARRIVÉE... (8H30) ET À CHAQUE JOUR :

- Vous devez vous présenter à la réception pour enregistrer la présence de votre enfant (**obligatoire**) et signer le registre ;
- Avant de quitter, Vous devez vous assurer que votre enfant est pris en charge par un animateur ;
- Pour des raisons de sécurité, les enfants ne peuvent pas se retrouvés sur le terrain de la paroisse Saint-Trinité avant leur enregistrement et à la fin de la journée du camp de jour. De plus, la paroisse **ne sera pas responsable** des enfants qui seront sur le terrain avant 9h30 et après 15h30.

AU DÉPART... (16H00) ET À CHAQUE JOUR :

- Vous devez obligatoirement venir chercher votre enfant au plus tard à 16h00;
- Avant de quitter avec votre enfant, vous devez absolument avertir l'animateur et signer le registre de départ ;
- Seul les personnes inscrites sur la fiche de santé pourront venir chercher votre enfant et signer le registre de départ ;
- Si vous prévoyez demander à une autre personne de venir chercher votre enfant, Veuillez-nous en aviser au moins une heure à l'avance en communiquant avec le secrétariat 819-663-4042 poste 101 ou le poste 104 ;
De plus la personne qui viendra chercher l'enfant devra montrer une pièce d'identité avec photo et nous donner votre numéro de téléphone personnel ;
- Dans le cas d'une urgence, le délai peut être court mais les règles de sécurité s'appliqueront ;
- L'animateurs du camp peut réviser avec vous en tout temps les informations fournis concernant votre enfant.

RETARD

- Premier retard, un avis verbal sera donné et le parent doit signer la fiche de retard ;
- Deuxième retard, l'enfant est expulsé du camp pour une journée et le parent doit signer la fiche de retard ;
- Troisième retard, l'enfant est expulsé pour le reste de la période du camp de jour qui se termine le 2 août 2018 ;
- Les montres des animateurs sont synchronisées avec l'heure du secrétariat de la paroisse
- Nous vous recommandons fortement de synchroniser l'heure de votre montre avec celle d'un animateur du camp ;

FRAIS D'INSCRIPTION

- 1 enfant, cinquante dollars (4.00\$) par semaine
- 2 enfants, de la même famille par semaine quatre-vingts dollars (80\$) par semaine
- 3 enfants et plus cent-dix dollars (110\$) par semaine
- Payable en comptant, par carte de crédit avec puce ou par carte de débit avec puce.
- Les frais doivent être acquittés lors de la journée d'inscription du 14 juin et au plus tard le 16 juillet, si non votre enfant sera refusé lors de l'inscription des présences des enfants.
- Les frais d'inscription ne sont pas remboursables sauf, pour des raisons de santé qui empêchent l'enfant de participer partiellement ou en tout temps aux activités. Vous devrez apporter des preuves concrètes de la maladie de l'enfant pour vous qualifier à un remboursement.

ACTIVITÉS

- Période de jeu et d'activités en groupe
- Des ateliers (sport, environnement, art, plein air, etc.) ;
- Des jeux thématiques et parfois même costumés
- Exercice d'étirement et de relaxation
- Sortie au parc (au bout de la rue)
- Baignade au parc, jet d'eau
- Visite surprise (clowns, maquilleurs, etc.)

SERVICES

Les services suivants **ne sont pas offerts** durant la période du camp de jour.

- Service de garde avant 8h30 et après 16h00 ;
- Service de transport ;
- Service de raccompagnement à la maison ;
- Service de boîte à lunch.

REPAS ET COLLATIONS

- Vous devez fournir un repas pour le midi et une collation pour le matin, et ce, à tous les jours dans une boîte à lunch **identifiée** ;
- La collation de l'après-midi sera fournie par le camp ;
- Les enfants n'ont pas accès à un réfrigérateur ni à un four micro-onde par conséquent, nous vous demandons de fournir un repas froid en tout temps. De plus nous vous recommandons d'inclure dans le sac à lunch un système de réfrigération (type Icepack) ;
- Les contenants de verre sont interdits
- Les aliments suivants sont interdits en tout temps au camp : produits contenant des noix et/ou des arachides ;

CODE VESTIMENTAIRE ET SAC À DOS

Code vestimentaire

- IL est recommandé fortement que votre enfant soit vêtu d'une tenue sportive (Short, Chandail à manche courte, espadrilles, etc.) ;
- Les robes, les jupes et les souliers de type Crocs **ne sont pas recommandés** ;
- Les souliers à roulettes (comme ceux de marque Heelys) sont strictement interdits ;
- Les patins à roulettes sont strictement interdits sur le site du camp ;
- Les planches à roulettes sont strictement interdites sur le site du camp ;
- Les cheveux longs doivent **être attachés en tout temps** ;
- La crème solaire en vaporisateur est interdite ;
- Les jeux, les jouets et appareils électroniques (cellulaire, Ipod, baladeur, etc.) sont strictement interdits au camp de jour
- Aérosol, canif, cigarette, drogue, objet de valeur sont interdits sauf une prescription inscrite dans la fiche santé de l'enfant.

Sac à dos

- Nous demandons que votre enfant ait un sac à dos en tout temps pour transporter tous ses effets personnels pendant la journée ;
- Un **sac à dos** par enfants et ce dernier doit être **identifié** à son nom

Contenu du sac à dos (tous les jours)

- Boite à lunch identifié
- Vêtement de rechange (short, t-shirt, bas, pantalon, veste)
- Espadrilles ou souliers de marche ou de course
- Un chapeau ou une casquette
- Une bouteille d'eau
- Un tablier, un couvre tout ou une veille chemise
- Un maillot de bain et une serviette
- Médicament de l'enfant avec l'étiquette originale (si doit prendre obligatoirement)
- Les objets perdus devront être réclamés durant le camp de jour, Après le 10 août il ne sera plus possible de les réclamer.
- La paroisse n'est pas responsable des objets perdus durant le camp de jour.

IL EST IMPORTANT DE BIEN IDENTIFIER TOUS LES VÊTEMENTS ET EFFETS PERSONNELS AU NOM DE L'ENFANT ET DE VOUS ASSURER QUE LE CONTENU DU SAC À DOS EST CONFORME, ET CE, POUR CHAQUE JOUR.

PRODUITS FOURNI PAR LE CAMP DE JOUR

- Crème solaire (haute performance pour enfant)
- Insecticide liquide ou en bâton
- Lingette pour le lavage du visage et des mains

Si un enfant est allergique aux produits ci-haut mentionnés, le parent devra l'indiquer sur la fiche santé de l'enfant et mettre dans son sac à dos les produits qui remplaceront ceux identifiés ci-haut.

SANTÉ ET BLESSURE

Si votre enfant est malade

- L'enfant qui a de la fièvre ou une maladie contagieuse doit rester à la maison, Veuillez nous informer en communiquant au 819 663 4240 poste 104. Ou envoyer un courriel à mlsimard@stetrinite.ca
- Dans l'éventualité que l'enfant est malade au camp de jour, nous vous contacterons le plus rapidement possible.

Si votre enfant prend des médicaments

- Selon la loi, nous n'avons pas le droit d'administrer des médicaments à un enfant sans l'autorisation écrite du parent ou du tuteur légal. Il est donc important de signer la fiche de santé nous autorisant à administrer le médicament.

SI VOTRE ENFANT A DES ALLERGIES

- Il est très important de nous informer de toutes les allergies de votre enfant sur la fiche santé. Dans un cas d'allergies sévère nécessitant un Épipen, l'enfant doit l'avoir sur lui en tout temps. Nous vous suggérons de lui fournir un sac à la taille.

SI VOTRE ENFANT SE BLESSE

- Nous communiquerons immédiatement avec les ressources mentionnées sur la fiche santé de l'enfant ;
- Sans votre accord nous ne ferons pas transporter votre enfant en ambulance sauf dans un cas extrême puisque les frais de transport vous seront facturés. Les parents sont toujours informés, peu importe l'intervention faite auprès de l'enfant

ANIMATEURS DU CAMP

La paroisse Sainte-Trinité respecte le ratio d'animateur selon les normes de l'association des Camps du Québec. Les groupes peuvent être inférieur en nombre prescrit et diviser autrement mais toujours en respectant les normes proposées

Ratio

6 à 8 ans : 1 animateur par groupe de 12 jeunes

9 à 11 ans : 1 animateur par groupe de 14 jeunes

Trois animatrices ainsi que la coordonnatrice du camp de jour ont une formation reconnue par la croix rouge et peuvent intervenir auprès des enfants en attendant les premiers secours.

COORDONNATRICE DU CAMP

Elle est responsable de la logistique du camp de jour de la coordination des activités, de la gestion des ressources humaines. Elle s'assure que les animateurs, les parents et les enfants respectent les politiques et règlements du camp de jour.

Elle peut en tout temps refuser l'accès au camp de jour à un enfant pour des raisons de sécurité, de maladie, de manques de respect ou d'un langage inapproprié ou d'un comportement inacceptable. Dans ce type de cas, les parents en sont informés et ils doivent venir chercher l'enfant dans le plus bref délai.

Elle est la personne ressource pour la communication entre les parents, les animateurs et la direction de la paroisse Sainte-Trinité.

RESPONSABILITÉ DES PARENTS OU DU TUTEUR

- Assister à la rencontre des parents avant l'ouverture du camp ;
- Remplir la fiche santé de son enfant ;
- Signer le formulaire d'autorisation parentale ;
- Fournir une photo de son enfant (petite pour dossier) ;
- Payer les frais du camp de jour ;
- Signer tous les jours la fiche d'arrivé et de départ de l'enfant ;
- Si l'enfant est allergique s'assurer que l'enfant porte un bracelet ou un collier qui permet d'identifier en tout temps le type d'allergie ;
- Respecter les demandes dans le guide du camp jour ;
- Respecter l'horaire d'arrivé et de départ des enfants ;
- Informer la coordonnatrice de tous changements concernant leur enfant.